

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE**, tenue à huis clos, le **7 DÉCEMBRE 2020 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la séance :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2020,257 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

2020,258 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler à l'ordre du jour.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

27.1 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – Équipements pour téléconférence.

2020-197 RÉSOLUTION NO 2020-197 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2020,259 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 novembre 2020.

2020-198 RÉSOLUTION NO 2020-198 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 novembre 2020 tel que présenté.

2020,260 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été présentée.

2020,261 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Marie-Josée Pleau informe les membres du conseil qu'elle a participé en mode virtuel à quelques formations en horticulture offertes dans le cadre de Expo Québec Vert.

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil que les travaux se poursuivent au Parc Marie-Victorin et que les membres du conseil d'administration se réuniront lors d'un Lac à l'épaule le 16 décembre prochain.

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il y aura du patinage libre à l'aréna et que présentement on y fait de la location pour des petits groupes privés.

2020,262 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, de l'administration et de la bibliothèque ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

2020,263 COMPTES DU MOIS

2020-199 RÉSOLUTION NO 2020-199 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT CINQUANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT DIX-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (355 418,76 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2020,264 CORRESPONDANCE

Les membres du conseil demandent des informations concernant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles » pour les écoles pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 reçu du Centre de services scolaire de Bois-Francs.

2020,265 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

2020-200 RÉSOLUTION NO 2020-200 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseiller Christian Côté soit nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 6 novembre 2021.

2020,266 NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 6 NOVEMBRE 2021

**2020-201 RÉSOLUTION NO 2020-201
NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE
LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner le conseiller Christian Côté à titre de substitut de la mairesse au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour la durée du 1^{er} janvier au 6 novembre 2021.

2020,267 TRÉSORERIE – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) – Reddition de compte

**2020-202 RÉSOLUTION NO 2020-202
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
DOSSIER : 00029450-1 – 39097 (17) – 2020-06-03-41
SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- 2 Le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- 3 Les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- 4 Les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- 5 Le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- 6 La transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- 7 Le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- 8 Si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- 9 Les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de la Ville de Kingsey Falls approuve les dépenses d'un montant de 25 459,47 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 (dossier n° 00029450-1 – 39097 (17) – 2020-06-03-41), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020,268 RESSOURCES HUMAINES

2020,268.1 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR 2021

2020-203 RÉSOLUTION NO 2020-203 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR L'EXERCICE 2021

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à la grille salariale de ses employés permanents et saisonniers, à la grille salariale des pompiers et des premiers répondants, à la brigadière et aux membres du conseil municipal une augmentation de **DEUX ET DEMI POUR CENT (2,5 %)** pour l'exercice 2021. Cette augmentation ne touche pas les étudiants.
- 2- **ENTRÉE EN VIGUEUR.** Cette augmentation salariale sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

2020,268.2 EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

2020-204 RÉSOLUTION NO 2020-204 EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE SAISON 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil désire maintenir les activités de la patinoire extérieure pendant la saison hivernale, ce qui procure une qualité de vie accrue aux résidents;
- 2 L'entretien de cette patinoire doit être effectué régulièrement tant pour le déneigement que pour l'entretien de la glace;

- 3 La ville doit assurer la surveillance des patineurs durant les heures d'ouverture;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT DE PERSONNEL.** La ville est autorisée à retenir les services de personnes nécessaires pour combler l'horaire pour l'entretien de la patinoire extérieure et l'entretien intérieur du vestiaire pour la saison 2020-2021. Ces personnes travailleront, lorsque la température le permettra et selon les directives de la Santé publique, la semaine, les fins de semaine et, au besoin. Le nombre d'heures hebdomadaires sera partagé entre les employés, selon leurs disponibilités. Ils assumeront l'arrosage et le déblaiement des patinoires, le cas échéant, et la surveillance des patineurs tant à l'intérieur du bâtiment que sur les patinoires. L'arrosage et le déblaiement se feront en dehors des heures d'ouverture et pendant, si nécessaire.
- 2- **RÉMUNÉRATION.** La rémunération sera celle en vigueur au cours de l'exercice 2020 jusqu'au 31 décembre et la nouvelle rémunération au cours de l'exercice 2021, le cas échéant.
- 3- **HORAIRE.** La patinoire sera ouverte aux heures suivantes :
du lundi au vendredi inclusivement : de 18 h à 21 h;
le samedi et le dimanche : de 13 h à 21 h.

La patinoire sera ouverte en après-midi les journées pédagogiques, durant la période des fêtes et au cours de la semaine de relâche scolaire.

2020,269 RÉGULARISATION DU TITRE DE PROPRIÉTÉ DE LA VILLE À L'ÉGARD DE LA RUE DES GRENATS OUEST

2020-205 RÉSOLUTION NO 2020-205 CONFIRMANT LE TITRE DE PROPRIÉTÉ DE LA VILLE À L'ÉGARD DE LA RUE DES GRENATS OUEST

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le lot 5 741 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, constitue l'assiette de la rue des Grenats Ouest;
- 2 La rue des Grenats Ouest est un chemin public ouvert à la circulation publique depuis plus de dix ans;
- 3 La Ville n'a prélevé aucune taxe sur cette rue au cours des dix dernières années;
- 4 La Ville n'a pas, à ce jour, de titre de propriété dûment inscrit relativement à cette rue;
- 5 Il y a lieu, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, de compléter le processus de clarification du titre de propriété de la Ville à l'égard du lot 5 741 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, constituant l'assiette de la rue des Grenats Ouest;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le caractère public de l'assiette de la rue des Grenats Ouest soit confirmé;

QUE la Ville autorise la directrice générale et greffière à compléter toutes les procédures nécessaires à la confirmation du titre de propriété de la Ville conformément à la loi, notamment en publiant les deux avis requis par le paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, en publiant au Registre foncier la déclaration prévue au paragraphe 3 c) du premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

2020,270 COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES PUTRESCIBLES – Adjudication du contrat

**2020-206 RÉSOLUTION NO 2020-206
COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES,
COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT
DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET
COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT
DES MATIÈRES PUTRESCIBLES
CONTRAT À LA FIRME GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville offre un service de collecte et de disposition des déchets solides, des matières récupérables et des matières putrescibles;
- 2 Le contrat actuel vient à échéance et qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente;
- 3 La ville a procédé à un appel d'offres publics;
- 4 Gaudreau Environnement inc. a déposé la seule soumission et cette dernière est conforme;
- 5 Cette dépense est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente avec la firme Gaudreau Environnement inc. pour la collecte et le transport des déchets solides, la collecte, le transport et le traitement des matières récupérables et la collecte, le transport et le traitement des matières putrescibles pour une durée de trois (3) ans, le tout tel que prévu au devis d'appel d'offres no 2020-01 du 8 octobre 2020 et de tous ses addendas. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (563 478,93 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution, selon le calendrier suivant :

2021	182 302,54 \$;
2022	187 771,62 \$;
2023	193 404,77 \$.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Gaudreau Environnement inc.

2020,271 VÉRIFICATEUR EXTERNE – Contrat pour l'audit de l'exercice financier 2020

**2020-207 RÉSOLUTION NO 2020-207
NOMINATION DU VÉRIFICATEUR
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit nommer un vérificateur;
- 2 La firme Lemire, Lemire comptables professionnels agréés senc, a soumis une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Il y a lieu de conclure un mandat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Lemire, Lemire comptables professionnels agréés senc, de Warwick, pour procéder aux travaux d'audit et de redditions de comptes pour l'exercice financier 2020, le tout tel que prévu à l'offre de service datée du 16 novembre 2020.
- 2- **CONSIDÉRATION.** Pour les services qui seront rendus, la ville est autorisée à payer la somme de **SEPT MILLE DEUX CENTS DOLLARS (7 200,00 \$)** plus les taxes applicables.
Dans le cas où des honoraires supplémentaires devaient être facturés, la ville paiera un taux horaire de **QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (92,00 \$)** plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. François Lemire, CPA auditeur, CA, de la firme Lemire Lemire comptables professionnels agréés senc.

2020,272 13, RUE CARON – Contrat pour réfection de la toiture

**2020-208 RÉSOLUTION NO 2020-208
13, RUE CARON
RÉFECTION DE LA TOITURE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La toiture du 13, rue Caron demande d'importantes réparation;
- 2 La firme Couverture et Isolation Résiflex a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Des montants seront disponibles au budget 2021 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Couverture et Isolation Résiflex pour procéder aux travaux de réfection de la toiture au 13, rue Caron, le tout tel que prévu à la soumission du 6 novembre 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (24 970,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Couverture et Isolation Résiflex.

2020,273 PROJET CIRCUITS-RIVIÈRES

**2020-209 RÉSOLUTION NO 2020-209
PROJET CIRCUITS-RIVIÈRES
CARACTÉRISATION DU MILIEU
MANDAT À ART₂O DESIGN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville, en partenariat avec la MRC des Sources, doit faire réaliser une caractérisation du milieu en vue d'obtenir la certification provinciale Circuits-rivières de Canot Kayak Québec pour la rivière Nicolet Sud-Ouest;
- 2 La firme Art₂O Design a présenté une offre intéressante pour les partenaires du projet;
- 3 Des montants seront disponibles au budget 2021 pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls, en partenariat avec la MRC des Sources, est autorisée à signer un contrat avec la firme Art₂O Design

pour la réalisation d'une caractérisation du milieu, le tout tel que prévu à l'offre de service « Caractérisation du milieu » du 4 novembre 2020.

- 2- **DÉPENSE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (2 975,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution, dont 50 % du montant sera payable à la signature du contrat et l'autre 50 % à la remise du rapport final de l'expertise de caractérisation.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Art2O.

**2020-210 RÉSOLUTION NO 2020-210
PROJET CIRCUITS-RIVIÈRES
ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT
MANDAT À ART₂O DESIGN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville, en partenariat avec la MRC des Sources, fait réaliser une caractérisation du milieu en vue d'obtenir la certification provinciale Circuits-rivières de Canot Kayak Québec;
- 2 La ville désire obtenir une étude de planification et conception d'un centre de location en vue du Circuits-rivières;
- 3 La firme Art₂O Design a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des montants seront disponibles au budget 2021 pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un contrat avec la firme Art₂O Design pour la réalisation d'une étude de planification et conception d'un centre de location, le tout tel que prévu à l'offre de service « Étude d'aménagement » du 4 novembre 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE CINQUANTE DOLLARS (2 050,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution, dont 50 % du montant sera payable à la signature du contrat et l'autre 50 % à la remise du rapport final de l'étude de planification et conception.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Art₂O.

2020,274 MRC D'ARTHABASKA – Demande d'entretien d'un cours d'eau verbalisé – Rivière Des Rosiers, branche 74

**2020-211 RÉSOLUTION 2020-211
APPUI À UNE DEMANDE D'INTERVENTION
À LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'ENTRETIEN
DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHE 74**

CONSIDÉRANT :

- 1 L'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;
- 2 La demande d'intervention faite par M. Guy Dumouchel pour la Ferme H.G.D. inc., le 18 novembre 2020, pour le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branche 74;
- 3 La problématique du mauvais écoulement de drains souterrains causé par l'accumulation de sédiments;
- 4 La localisation des travaux sur le lot 5 499 192, soit sur une distance d'environ 453 mètres;
- 5 L'analyse de la demande faite par Mme Diane Beauchesne, inspectrice en bâtiment et environnement, personne désignée par la Ville de Kingsey Falls;
- 6 La visite terrain effectuée par M. Éric Hamel, contremaître des travaux publics, personne désignée par la Ville de Kingsey Falls;
- 7 La nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branche 74;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Les membres du Conseil de la Ville de Kingsey Falls appuient la demande d'intervention faite par M. Guy Dumouchel pour Ferme H.G.D. inc. et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments.
- 2- **FRAIS.** L'intégralité des frais liés aux travaux sera répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

2020,275 CPTAQ – Appui à une demande d'aliénation – Sylvie Noël et Daniel Rivard – Lot 5 499 218

**2020-212 RÉSOLUTION NO 2020-212
CPTAQ – APPUI À UNE DEMANDE
D'ALIÉNATION PRÉSENTÉE PAR
MME SYLVIE NOËL ET M. DANIEL RIVARD**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les demandeurs, Mme Sylvie Noël et M. Daniel Rivard, s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'aliénation pour qu'ils puissent vendre séparément;
- 2 Les conséquences d'une autorisation à ce projet sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants n'empêche en rien le processus de l'agriculture;
- 3 Le projet respecte les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- 4 Ce projet ne peut pas avoir la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;
- 5 L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'est nullement atteinte;
- 6 Il n'y a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
- 7 Le projet n'affectera pas le développement économique de la région;
- 8 La demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI À LA DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande de Mme Sylvie Noël et M. Daniel Rivard relativement à l'aliénation afin qu'ils puissent vendre séparément.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à Mme Sylvie Noël et M. Daniel Rivard.

2020,276 RACCORDEMENT D'UNE NOUVELLE USINE AUX SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA VILLE

**2020-213 RÉSOLUTION NO 2020-213
RACCORDEMENT D'UNE NOUVELLE USINE
AUX SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA VILLE
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La compagnie Cascades Canada ULC prévoit la construction d'une nouvelle usine qui portera le nom de Cascades Pâtes moulées Kingsey Falls, une division de Cascades Canada ULC;
- 2 La compagnie est en démarche pour l'obtention d'un certificat d'autorisation;
- 3 La compagnie a besoin d'une autorisation pour se raccorder aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise le raccordement de la nouvelle usine à construire, Cascades Pâtes moulées Kingsey Falls, une division de Cascades Canada ULC, aux services d'aqueduc et d'égout de la ville. Ces raccordements devront être effectués en conformité des normes et exigences de la ville et autres autorités.

Le branchement au réseau d'aqueduc ne doit pas servir pour les procédés de l'usine et le branchement au réseau d'égout ne doit pas servir pour les rejets de procédés.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Cascades Canada ULC.

2020,277 SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS – Subvention 2020

**2020-214 RÉSOLUTION NO 2020-214
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À
LA SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES
DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La *Loi sur les immeubles industriels municipaux* prévoit à l'article 6.1 que la municipalité peut accorder une subvention à un organisme sans but lucratif afin de favoriser l'exploitation d'un bâtiment industriel locatif;
- 2 Dans cette même loi, les dépenses engagées ne doivent pas excéder 1 % du budget municipal de l'exercice financier visé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls une subvention de **TRENTE-NEUF MILLE DOLLARS (39 000,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

2020,278 CORPORATION DES LOISIRS DE KINGSEY FALLS – COVID-19

Ce point est reporté à la session spéciale du 14 décembre 2020.

2020,279 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN – 2^e versement de la subvention

**2020-215 RÉSOLUTION NO 2020-215
PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN
2^E VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 19-181, la ville avait manifesté son intention au Parc Marie-Victorin de contribuer au projet d'expansion à la hauteur de 300 000 \$ tel que proposé dans le montant financier;

- 2 Les travaux sont commencés et les représentants du Parc Marie-Victorin demandent à la ville de procéder à un deuxième versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEUXIÈME VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à effectuer un deuxième versement au montant de **DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (19 500,00 \$)** au Parc-Marie-Victorin.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

2020,280 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PRODUITS DURABLES D'HYGIÈNE FÉMININE

**2020-216 RÉSOLUTION NO 2020-216
PROGRAMME DE SUBVENTION POUR
L'ACHAT DE PRODUITS DURABLES
D'HYGIÈNE FÉMININE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls s'engage dans la mise en place d'initiatives écoresponsables pour devenir un exemple reconnu de ville durable au Québec;
- 2 La mission de la ville est d'offrir un milieu de vie de qualité et un cadre de vie sain aux résidents, laquelle mission vient s'orienter dans une perspective de développement durable;
- 3 La ville désire poursuivre ses efforts pour trouver des solutions alternatives aux déchets destinés à l'enfouissement;
- 4 La ville souhaite mettre en place un programme de subvention pour l'achat de produits durables d'hygiène féminine;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROGRAMME DE SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à mettre sur pied un programme de subvention pour l'achat de produits durables d'hygiène féminine. Les citoyennes qui optent pour l'achat de produits durables d'hygiène féminine recevront une subvention équivalant à 50 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** par personne.
- 2- **CONDITIONS POUR SE PRÉVALOIR DE LA SUBVENTION :**
 - Faire l'achat d'un produit admissible :
 - Serviettes hygiéniques lavables
 - Protège-dessous lavables
 - Coupes menstruelles
 - Sous-vêtements de menstruation lavables (culotte menstruelles)
 - Protections lavables pour fuite urinaire

- Fournir les documents suivants :
 - Formulaire dûment rempli et signé
 - La(les) facture(s) originale(s) détaillée(s) et payée(s) du ou des produits durables
 - Preuve de résidence de l'utilisateur mentionnant l'adresse complète (bail, compte de taxes, facture d'Hydro-Québec, permis de conduire)
- La personne doit être domiciliée sur le territoire de la ville et doit utiliser les produits hygiéniques réutilisables pour elle-même ou pour l'enfant à charge;
- Déposer la demande dans un délai maximal de six (6) mois après la date d'achat.

2020,281 DEMANDE DE FERMETURE D'UNE SECTION DE LA RUE LAJEUNESSE POUR LE MARCHÉ DES ARTISANS

**2020-217 RÉSOLUTION NO 2020-217
FERMETURE D'UNE SECTION DE LA RUE
LAJEUNESSE POUR LE MARCHÉ DES ARTISANS
ET PRÊT D'ÉQUIPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Miellerie King organise un Marché des artisans avec un quinzaine d'exposants au 15, rue Lajeunesse en conformité avec les mesures imposées par la Santé publique;
- 2 Une partie de la rue Lajeunesse devra être fermée à la circulation pour le bon déroulement de l'événement;
- 3 Les organisateurs demandent à la ville le prêt de divers équipements pour sécuriser les lieux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la fermeture d'une section de la rue Lajeunesse, les 12, 13, 19 et 20 décembre 2020, entre 8 h et 20 h, pour la tenue du Marché des artisans de Kingsey Falls.
- 2- **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.** La ville est autorisée à prêter des cônes, des barricades, des panneaux « événement en cours » et le foyer pour l'événement.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Miellerie King.

2020,282 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

**2020-218 RÉSOLUTION NO 2020-218
MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE
LA VIOLENCE CONJUGALE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

- 2 C'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
- 3 Le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- 4 Il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- 5 Malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- 6 Lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- 7 Comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de proclamer la Ville de Kingsey Falls municipalité alliée contre la violence conjugale.

2020,283 AFFAIRES NOUVELLES

2020,283.1 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – Équipements pour téléconférence

2020-219 RÉSOLUTION NO 2020-219 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR TÉLÉCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des rencontres et des réunions tenues dans la salle du conseil municipal demandent de l'équipement pour s'adapter à la technologie;
- 2 Il y a lieu que la ville fasse l'acquisition de l'équipement nécessaire à cet effet;
- 3 Installation DM S.E.N.C. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter et à faire installer par Installation DM S.E.N.C. l'équipement nécessaire pour la tenue de téléconférence dans la salle du conseil municipal, le tout tel que décrit à l'estimation n° 2451 du 3 décembre 2020.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE NEUF CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (3 927,88 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Installation DM S.E.N.C.

2020,284 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 30.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière